



Bulletin d'informations municipales de Janvier 2022



Happy New Year

Mairie de LA FLAMENGRIE
54 route nationale
02260 LA FLAMENGRIE

Tel 03 23 97 26 21

Fax 03 23 97 33 50

Mail mairie.laflamengrie@wanadoo.fr

Site internet www.laflamengrie.fr

Facebook Mairie Flamengrie

Ouverture du secrétariat de mairie :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30

Bulletin imprimé par la Mairie de La Flamengrie



INFORMATIONS PRATIQUES

PERMANENCE DU MAIRE : M. Jean FOURDRIGNIER

Chaque jour ouvrable entre 11 heures et 12 heures ou sur rendez-vous le mercredi de 17H00 à 19H00

Tel : 06 87 14 77 33 **E-mail** mairie.laflamengrie@orange.fr

PERMANENCE DES ADJOINTS : Sur rendez-vous

Pierre ALLONSIUS **Tel :** 06 37 94 10 65 **E-mail** allonsius.pierre@gmail.com
Les lundi, mercredi, vendredi de 10H00 à 12H00

Marie DETERME **Tel :** 07 68 17 09 56 **E-mail** haiebergere@free.fr
Les mardi, jeudi 10H00 à 12H00

Stéphane CUISSET **Tel :** 06 40 26 81 43 **E-mail** stephanecuisset02@gmail.com
A convenir



SOMMAIRE

PAGE 3	Edito de M. Le Maire
PAGE 4	Atelier Tac-Tic
PAGE 5	Spectacle de Noël des enfants de l'école
PAGE 6	Le mot de l'école
PAGE 10	Les travaux de la sacristie - Les illuminations
PAGE 11	Changement de direction chez Alocamp
PAGE 12	Service à la personne - Colis de Noël
PAGE 13	Résultat des maisons fleuries
PAGE 14	Délibérations d'antan
PAGE 15	Cérémonie du 11 novembre et de la Pierre d'Haudroy
PAGE 16	Conseils municipaux
PAGE 26	Etat Civil
PAGE 27	Infos utiles
PAGE 28	Rallye des Boucles Capelloises



L'EDITO de Monsieur Le Maire

Chères *Flamengroises*, Chers *Flamengrois*,

A l'occasion de cette Année Nouvelle, je vous présente mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux, vœux avant tout de Santé pour Vous et vos proches, et d'épanouissement dans ce que vous pourrez entreprendre, que ce soit à titre personnel comme professionnel.

Je souhaite vivement que courant 2022 la vie reprenne son cours normal et qu'enfin nous puissions régulièrement vous rassembler, que ce soit Vous les Aînés lors d'un repas, Vous les Enfants pour les Œufs de Pâques, les Spectacles de l'Ecole et vous tous enfin, que ce soit pour la St Valentin, la Brocante, le 14 Juillet, la St Eloi, etc...

C'est le "AVEC VOUS" sur lequel nous nous étions engagés en Mars 2020.

Mais pour ce tout début d'année, je dois vous annoncer que suivant la note de Mr le Préfet de l'Aisne en date du 22 Décembre, il nous est demandé "d'annuler les Traditionnelles cérémonies de Vœux" et nous en sommes désolés.

Quant au "POUR VOUS" et les projets que nous avons, les derniers accords de subvention devraient nous parvenir au Printemps, ce qui nous permettra de commencer les travaux prévus : installation de l'ascenseur à la mairie et installation du City-Stade et de la piste de Pump-Track sur le terrain de sports.

Pour ce qui est de la liaison directe écoles-terrain de sports, les financements nous ont été accordés il y a quelques jours et les travaux sont commandés.

Et comme vous l'avez vu, en cette fin d'année nous avons fait installer des illuminations de Noël que ce soit dans les hameaux comme dans le centre (projet sur plusieurs années pour des raisons de budget). Dans ce domaine, 2022 devrait voir le retour du concours des illuminations de Noël. Nous renouvellerons également le concours des maisons fleuries dont les résultats de cette année sont dans ce bulletin (la remise des prix devait avoir lieu lors de la cérémonie de vœux).

Vous trouverez également joint à ce bulletin le « Livret d'Accueil ». Il sera remis à tout nouvel habitant et j'ai tenu à ce qu'il vous soit également remis afin que vous ayez rapidement sous la main le maximum d'informations concernant notre village.

Sachez que mon équipe et moi-même, nous continuerons à œuvrer pour Vous tout au long de cette année 2022, année que je vous souhaite tout simplement belle et agréable quand cette pandémie sera maîtrisée.

Jean FOURDRIGNIER



Atelier Tac-Tic

Le mercredi 1^{er} décembre Tac-Tic Animation organisait un atelier parents/enfants sur le thème de Noël. 18 enfants étaient présents et sont repartis chez eux avec les réalisations du jour. A la demande des participants et vu l'engouement généré, ces ateliers vont être renouvelés: prochaine date le mercredi 26 janvier puis ensuite le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Pour des questions d'assurances, il faudra souscrire une inscription auprès de Tac-Tic Animation (6€ par an pour l'adhésion familiale), celle-ci pourra être remboursée par la Mairie aux habitants de la commune sur présentation de votre adhésion. Suivant les ateliers proposés et le matériel utilisé, il est possible qu'une participation de 1€ par enfant soit demandée.



Ateliers parents/ enfants

La Flamengrie



***Mercredi 26 Janvier**
14H00-16H00
Lieu: Salle des fêtes de La Flamengrie
Viens donner vie à ton monstre
Gratuit

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE
#TousAntiCovid

Adhésion obligatoire





Spectacle de Noël de l'Association des Parents d'Elèves

Le lundi 13 décembre, les enfants du groupe scolaire ont pu assister à un spectacle de bulles organisé par l'Association des Parents d'Elèves. Ce spectacle était financé grâce aux actions de l'association (vente de tartes au maroilles, ventes de jacinthes...) et à une participation de la commune.



Distribution des cadeaux de la commune aux enfants du groupe scolaire

Comme l'année dernière, la commune a offert un petit présent de la part du Père Noël aux enfants du groupe scolaire. Les plus petits ont reçu des crayons de couleurs et un livret de coloriage, les plus grands un étui contenant un crayon et une lampe de poche.





Mot de l'école

La classe des tout-petits et des petits

Depuis la rentrée scolaire, nous avons appris à laisser des traces, sur une feuille de papier, avec de la peinture : des traces de doigts, les empreintes de nos mains et des traces d'objets de la classe pour obtenir des formes géométriques.

On a utilisé les verbes d'action : frotter, étaler, poser, tamponner.



La classe des MS-GS a décoré le sapin dans la classe



La classe de GS/CP

Nous avons assisté à un spectacle :



« Une princesse pas sorcière » c'était un beau spectacle et à la fin la princesse a trouvé son prince charmant !



La classe de CE1

La semaine du goût

Nous avons goûté 4 pommes différentes et 3 chocolats différents : nous avons préféré...les pommes.



Nous avons fait un gâteau aux pommes (5, 4, 3, 2, 1) puis nous l'avons mangé. Tout le monde a mis la main à la pâte.



La classe des CE1-CE2

Le vendredi 17 septembre, nous avons participé à la journée "Enfants du Patrimoine" (dans le cadre des journées de Patrimoine).

Nous sommes allés au musée de la Thiérache à Vervins, avec la classe de CM1-CM2 de Mme Barbier.

Dans la 1^{ère} salle, nous avons découvert Le pays d'Autrefois: Paléontologie et Archéologie : y sont présentés en majorité des objets découverts dans les fouilles du Vervins Antique mais aussi des objets de la Préhistoire (notamment de rares statuettes néolithiques) et une grande quantité de beaux fossiles. Nous avons appris qu'autrefois Vervins était au bord de la mer !!!

Dans la 2^{ème} salle, l'univers de Vervins et La Thiérache : exposition de gravures et de dessins originaux du XIX^e Siècle, de meubles Thiérachiens, de statues, de tableaux et de cartes anciennes, de vannerie, de la fabrication des tonneaux mais aussi des célèbres églises fortifiées, symbole de notre région. La guide nous a expliqué à quoi servaient les églises fortifiées.

Les élèves ont été très sages et à l'écoute et posaient beaucoup de questions.

Pour nous faire patienter en attendant le groupe des CM1-CM2, une exposition retraçait la vie et l'évolution du chemin de fer et les rails à travers la Thiérache.



La classe des CE2 CM1

À l'occasion de la journée contre le harcèlement, les élèves de la classe des CE2 CM1 ont réalisé des affiches pour sensibiliser les élèves. Ils ont voulu dénoncer le cyberharcèlement, le racket, les moqueries, la violence et l'isolement.



Travaux de la Sacristie

La commune a offert une cure de jouvence à la Sacristie de l'église du centre. Les peintures ont été refaites et les meubles ont été entretenus à la lasure. Le système d'alimentation du chauffage a été modifié pour permettre une mise en fonction à l'intérieur même de la sacristie et non à l'extérieur en empruntant l'escalier.



Les Illuminations

Comme vous avez pu le constater, la commune a investi dans des illuminations pour les fêtes de fin d'année. Le centre village traversé par la route nationale a retrouvé des sapins illuminés (qui faisaient jadis la réputation de notre commune). Un projecteur a été installé sur le 40 RN2.

Les hameaux ont également eu droit à leurs décors pour égayer le Petit-Bois, Haudroy et la Haie-Payenne.

Merci aux personnes qui ont décoré les sapins solidaires d'Haudroy et de la rue des Fidèles.

Merci également à tous et à toutes pour les décorations de vos jardins et façades, certaines rues de la commune étant particulièrement féériques ! Bravo et félicitations à vous !

La mise en place d'un concours des illuminations pour 2022 est à l'étude, affaire à suivre.



Changement de direction chez AlocCamp qui devient MLD



Le 1^{er} octobre dernier, M. Pelzer cédait son entreprise Alocamp à M. Majerowicz et son épouse, pour profiter du temps libre que lui procure la retraite !

La commune souhaite à François et à Annick de profiter de cette nouvelle vie et souhaite la bienvenue à Monsieur et Madame Majerowicz.

Le groupe familial MLD s'est bâti progressivement mais rapidement depuis la reprise de Multi Loisirs Distribution à Cunchy (62) en mars 2019.

CLC Valenciennes (59) a été racheté 12 mois plus tard en mars 2020 et Calais Caravanes (62) en janvier 2021, depuis le 1^{er} octobre le site de La Flamengrie est donc le 4^{ème} du groupe.

Daniel Majerowicz, son épouse Carole, leur fils Alexis et leur fille Laetitia dirigent ce groupe de distribution de véhicules de loisirs dans le cadre d'un partenariat exclusif avec le groupe allemand Erwin Hymer, leader européen et mondial du véhicule de loisirs.

Les 4 sites commercialisent camping-cars, fourgons et caravanes en neuf et occasion, et vous proposent également un service location (week-end et semaine). Une boutique accessoires et un atelier agréé constructeur complètent l'offre commerciale et de services, ainsi qu'une offre de solutions de financement adaptée et personnalisée.

Arrivée de Leader Menuiserie

Depuis quelques mois, la société Leader Menuiserie est installée au 11 chemin du Routier.

M. Julien Capouillez et son employé sont artisans menuisiers et installateurs de menuiseries, principalement en PVC, mais aussi en bois et alu.

Cette société, auparavant basée à Etroeungt, répondra à vos besoins de pose de portes, de fenêtres, de portes de garages, de volets roulants mais aussi de clôtures, de portails et portillons et cela dans un rayon de 40 kms.

Leader Menuiserie est joignable du lundi au vendredi de 8H00 à 18H00 au 06.83.78.82.76



LEADER MENUISERIE

Julien Capouillez 06 83 78 82 76

Services à la personne



Votre salon de coiffure itinérant sera présent sur la place Simone Caplain toutes les deux semaines soit aux dates suivantes :

6 janvier
20 janvier
3 février
17 février
3 mars
17 mars
31 mars
14 avril
28 avril
12 mai
9 juin
23 juin

Renseignements au 06 42 89 71 74

Colis de Noël

Les membres du conseil municipal ont effectué la distribution des colis de Noël aux Aînés du village de 70 ans et plus. 121 personnes ont ainsi reçu ce colis composé d'aliments festifs pour les fêtes de fin d'année.

Le repas organisé à la salle des fêtes pour ces mêmes personnes est programmé au mois de mars si la situation sanitaire le permet.





Résultat du concours des maisons fleuries

Le résultat du concours des maisons fleuries devait être divulgué lors de la cérémonie des vœux du maire, mais les conditions sanitaires ne le permettent pas. Merci aux participants de leur investissement et aux associations qui ont assuré le jury.

Voici les classements, **les récompenses sont à retirer en Mairie**. Des photos complémentaires sont visibles sur le site internet de la commune

Mme Beauprez remporte la catégorie façade



M. Claisse remporte la catégorie maison et jardin



NOM	FACADE	TOTAL
BEAUPREZ MARIE FRANCOISE	1	112,5
PARIS MARGUERITE	2	100
BAZIN CHANTAL	3	90

NOM	MAISON	TOTAL
CLAISSE ROMAIN	1	135,5
FIERQUIN CHRISTIAN	2	128
CUISSET JEAN MICHEL	3	124
FORTIN PIERRE	4	123
MARLETTE AGNES	5	117,5
LIENARD AURELIE	6	114
PALADE CORINNE	7	108
RAMMAN SABRINA	7	108
LEQUY MONIQUE	9	106
HERMINELLE KEVIN	10	93,5
DOUEZ CELINE	11	78

LES DELIBERATIONS D'ANTAN

14/02/1806 : Ce jourdh'ui 14 février 1806, le conseil municipal de cette commune étant assemblé au lieu ordinaire de tenir ses séances, et sur le rapport du maire de ladite commune qui ayant représenté qu'il existe un abus qu'il est instant d'y remédier, et préjudiciable aux intérêts de ladite commune auquel il regrette qu'il a été accordé des portions de terrains communaux en vertu d'un titre rendu exécutoire au grand baillage de la Flamengrie, à différents particuliers, portant la quantité accordé à chacun d'eux avec le prix annuel de chaque portion, et que la plupart d'entre eux se sont permis des nouvelles anticipations, au-delà des bornes plantées et contiguës aux portions précitées et dont ils jouissent depuis plusieurs années, sans titre et sans rétribution envers la commune.

Le conseil considérant que la majeure partie de ces nouvelles anticipations ne sont point gênantes à l'utilité publique, que leur produite augmenterait les ressources dont a grand besoin, serait d'avis qu'on procède à un arpentage sur tous ces objets et feront former un titre supplétif de chaque portion anticipée et que les détenteurs seraient tenus envers la commune de payer, sur les mêmes clauses et conditions fixées et arrêtées par le titre primitif qu'un expédition de la présente délibération serait envoyée à Monsieur le Préfet de ce département pour en obtenir l'autorisation avant de rien entreprendre.

15/02/1806 Ce jourdh'ui 15 février 1806, le conseil municipal assemblé,, ayant délibéré sur la nécessité d'avoir une maison pour le logement de monsieur le desservant, et qu'à cet effet, le nommé Michel LIEVIN, propriétaire de l'ancienne maison presbytérale de la Flamengrie, à lui échu de feu Pierre LIEVIN, son frère, auquel ledit propriétaire remettre ladite maison, cour et jardin légumier se réservant seulement la partie qui est en nature de verger, avec une distance convenable pour y conduire venant du village gratuit, à condition que la commune accepte et serait tenue de défendre conjointement avec ledit Michel LIEVIN la cause de contestation à l'avenir que pour y parvenir, le conseil est d'avis d'adresser une pétition à Monsieur le préfet de l'Aisne pour obtenir son approbation qui lui serait présentée par un expert.

02/06/1806 Empire français. Dispense définitive.

Le conseil de recrutement du département de l'Aisne en vertu de l'art 32 du décret impérial du 8 nivôse an 13, vu les pièces produites par le sieur WATTIER Bénoni Augustin, domicilié à la Flamengrie, sous l'autorisation du ministre de la Guerre, en exécution de la loi du 3 germinal an 13 et du décret impérial du 8 nivôse, accorde une dispense définitive de servir, au sieur

WATTIER Bénoni Augustin, conscrit de l'an 13, natif de la Flamengrie, département de l'Aisne, taille de 1,62 m, cheveux et sourcils châtons, yeux bruns, front bombé, nez long, bouche moyenne, menton long, visage ovale. Lequel est atteint d'une hernie inguinale droit.

Le susdit ne payant pas 50 F de contributions par lui-même ou par ses père et mère, n'a été assujetti à aucune indemnité. Fait à Laon, le 1^o prairial an 13, le capitaine de recrutement, l'officier de gendarmerie, les sous-inspecteurs, le colonel commandant, le préfet qui ont signé le présent, enregistré à la mairie de la Flamengrie, le 2 du mois de juin 1806.

28/09/1806 Ce jourdh'ui 28 septembre 1806, le conseil municipal de la commune de la Flamengrie, assemblé au lieu ordinaire de tenir ses séances, étant réunis en nombre suffisant pour délibérer.

ont porté plainte contre la conduite du nommé Pierre GODIN, remplissant les fonctions de garde champêtre du terroir de ladite commune, admis en cette qualité depuis le premier du mois de mars dernier, chargé de veiller à la conservation de toutes les productions de toutes espèces, et en outre de faire tous les messages de la commune duquel ledit GODIN se conduit de manière à laisser faire des délits de toutes espèces sans avoir fait aucun rapport ni procès-verbal D'aucuns de ces délits sont à sujet de se plaindre d'un pareil désordre, les chasseurs ont parcouru tous les champs non moissonnés sans qu'il se soit montré pour empêcher l'effet, enfin, quant au message de la mairie, il n'en a fait aucun ou fort peu. On a pu connaître sa résidence, fixée tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, de sorte qu'a fallu commettre d'autres individus pour le faire. Son insouciance était si grande que personne ne le voyait vaguer dans les campagnes. Le conseil est d'avis d'une voix unanime que ledit GODIN soit destituer de ses fonctions et qu'une expédition de la présente délibération soit envoyée à Mr le sous-préfet de cet arrondissement pour recevoir son approbation.



Cérémonie de la Pierre d'Haudroy et du 11 novembre



La cérémonie de la Pierre d'Haudroy accueillait de nouveau les officiels et portes drapeaux. Cette année la cérémonie du 11 Novembre marquait le retour du public et de nombreux enfants sont venus chanter la Marseillaise accompagnés par Mme Barbier, la directrice du groupe scolaire.





CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2021 à 18 h 30

Etaient présents : Odile CAPLAIN, Sandrine HEUCLIN, Agnès ROUSSEAU, Jean-Patrice LEJEUNE, Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Marie DETERME, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX, Alain THIEFAINE, Monique LEQUY, Isabelle LEJEUNE, Vanessa DELCOUR, Jean-Charles COUPEZ

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT, secrétaire de mairie

Présentation de Madame Marie VASSEUR : le maire Jean Fourdrignier a tenu à la présentation de la nouvelle « ATSEM » dans la classe de Madame Fontaine. Madame Vasseur a été embauchée en remplacement de Madame Thomas qui a fait valoir ses droits à la retraite; elle a commencé son service depuis le 1^{er} septembre et elle assure également l'accompagnement dans le bus scolaire. Beaucoup d'entre nous la connaissent compte-tenu qu'elle habite la commune et qu'elle a déjà travaillé à l'école. L'ensemble des conseillers lui souhaite la bienvenue et bon courage.

Marie Determe est nommée secrétaire de séance.

Délibération concernant l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021.

Il n'y a aucune question. Le P.V. est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant la signature d'une convention avec le Département de l'Aisne pour l'implantation d'une benne à verre :

Le maire rappelle que pour donner suite au changement prévu pour le ramassage des emballages en verre, la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre va mettre à la disposition de la commune 4 bennes à verres. Il nous appartient de trouver des emplacements adéquats pour leurs installations. (nuisances sonores, olfactives...)

En ce qui concerne le centre du village, 2 bennes seront installées : Une sur le parking situé sur la RN à côté du « 40 » et l'autre sur le parking situé dans la rue du Presbytère à côté de la petite salle des fêtes.

Il ne nous sera pas possible actuellement d'en installer une au hameau de la Haie Payenne, la commune ne possédant pas de terrain.

En ce qui concerne le hameau d'Haudroy, la seule possibilité est le parking situé sur la RD 285 au PR4 + 170 mais qui est propriété du Département de l'Aisne.

Après différents échanges avec les services départementaux et appui de notre Conseillère Départementale et du Président du Conseil Départemental, la commune a obtenu l'accord pour faire installer la benne à verre sur ce parking.

Cependant, la commune doit signer une convention avec le Département et s'engager à réaliser l'implantation sous son entière responsabilité, à entretenir l'aire de dégagement et au besoin à procéder à la remise en état des lieux en cas de suppression de l'aménagement.

Le Maire doit donc obtenir votre autorisation pour signer la convention présentée avec le Département de l'Aisne.

Vanessa : peut-on faire appel à la population de la Haie Payenne pour trouver un emplacement chez un particulier?

Oui, mais après repérage, il n'y a pas de terrain qui pourrait convenir (surtout à cause des nuisances), mais tout est possible.

D'autre part, la convention sera signée pour un temps indéterminé.

Il n'y a plus de question.

Tout le monde est d'accord pour autoriser le maire à signer cette convention

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 27 heures :

Afin de pourvoir au remplacement de l'ATSEM qui a fait valoir ses droits à la retraite et en attendant le recrutement d'une nouvelle ATSEM, il est nécessaire de créer un poste « d'adjoint technique » à compter du 1^{er} octobre 2021. Il n'y a pas de question. La création de poste est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant les récompenses pour les élèves ayant réussi leurs examens :

L'an passé et à cause de la pandémie, la remise des récompenses pour les examens n'a pas eu lieu. Cette année et après diffusion dans le magazine de la commune, un certain nombre d'élèves se sont inscrits en mairie après la remise de leurs diplômes. Contrairement à la délibération du 1^{er} avril 2019, nous n'avons pas mentionné l'obtention d'une mention pour la récompense.

Il est donc suggéré de donner un cadeau aux élèves ayant réussi leurs: Brevet ; CAP ; BAC ; BEP ; BTS

Vanessa : il faut mettre une date butoir pour les inscriptions

Date retenue: 31 octobre 2021

Nous précisons sur la délibération que cette année et à titre exceptionnel il ne sera pas nécessaire d'avoir obtenu une mention pour recevoir le cadeau

Résultat du vote: 1 abstention 14 Pour

Délibération concernant les récompenses pour le concours des maisons fleuries :

Apparemment, il n'y a jamais eu de délibération concernant les récompenses 14 personnes ont participé au concours: 11 au niveau des jardins 3 au niveau des façades

Les groupes qui devaient noter sont passés chez tous les concurrents. Stéphane a tout comptabilisé.

Après discussion, il semble nécessaire de distinguer les 2 catégories et le montant des lots serait de :

Façade :	1 ^{er} prix 50 €	Jardin : 1 ^{er} prix 50 €
	2 ^e prix 40 €	2 ^e prix 40 €
	3 ^e prix 30 €	3 ^e au 11 ^e prix: 30 €

Les lots seront faits sous forme de bons d'achat à prendre chez « Clara »

Tout le monde est d'accord et la délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération concernant la DM 1 de 2021 :

Cette décision va permettre des ajustements comptables mais ne change en rien le B.P.

FONCTIONNEMENT

60628 autres fournitures non stockés: + 500)	}	+ 6100
6283 frais de nettoyage des locaux : + 2 600)		
6218 autres personnels extérieurs: + 3 000)		
6411 personnel titulaire - 3 000)	}	- 6100
615211 bâtiments publics : - 3 100)		

INVESTISSEMENT

2033 frais d'insertion + 700)	}	+ 800
3184 mobilier + 100)		
020 dépenses imprévues - 800) →		- 800

Il n'y a aucune question et la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Présenté par Jean Fourdrignier:

- En information : en ce qui concerne le « 40 », l'architecte a été nommé. Il s'agit de Monsieur Michaux dont le cabinet d'architecture se situe à Avesnes. Il a déjà réalisé un mémoire technique. Un exemplaire est donné à tous les membres du conseil afin que chacun puisse étudier les différentes propositions. D'autre part, une rencontre a eu lieu avec Mr Lathuliere (ADICA) et Mr Gilleron (ETBE), Mr Michaux (architecte) Mr Allonsius, Mr Bertrand et Mr Fourdrignier pour la 1^{ère} réunion de lancement.

Les premières études concernant l'amiante, le plomb... vont être réalisées.

- Subventions : pour l'instant nous avons une réponse positive pour les 30 % de l'état pour l'ascenseur.

Des relances ont été faites auprès de la sous-préfecture; pas de réponse à ce jour.

Pour les subventions auprès de la région, les commissions d'attribution ne sont toujours pas mises en place... donc en attente.

- Participation citoyenne : il y a un peu de flottement entre « les gendarmeries ». C'était normalement la brigade de Sains Richaumont qui avait la charge du dossier, mais après dissolution de cette brigade, c'était la brigade de la Capelle qui reprenait le flambeau, mais à nouveau, le dossier a été rendu à la brigade de Sains Richaumont. Donc, il est urgent d'attendre.

- Vidéoprotection : 2 sociétés ont été contactées. Nous attendons toujours le résultat qui normalement ne devrait plus tarder.

- Jean Patrice: y-a-t-il des réfections de route prévues avant la fin de l'année? Il y a également des trous dans la rue du Chéneau.

OUI : les travaux vont commencer à la Borne du Nord; c'est la société Eiffage qui a été retenue et la commande a été passée. Pierre Allonsius est au courant pour la rue du Chéneau et le nécessaire va être fait.

- Décoration de Noël: dossier présenté par Stéphane

Il a fait le tour de la commune avec Pierre afin de repérer tous les pylônes électriques qui pourraient être équipés de prises et de décorations.

A prévoir:

12 décorations et prises sur la nationale

3 décorations à Haudroy

3 décorations au Petit Bois

2 décorations à la Haie Payenne

Il a rencontré 4 sociétés. Elles ont toute à peu près le même matériel. La dernière société rencontrée fait du reconditionné, mais n'a pas de décoration de 1 m 50, ce qui peut être gênant pour les hameaux, car il a été conseillé d'y mettre du 1 m 50 et 2 m 50 sur la nationale.

Jean-Charles: préfère l'achat à la location car si la garantie est moindre compte-tenu de la qualité actuelle des produits, nous ne risquons rien. Il faut savoir également qu'à la fin de la location, nous devons rendre le matériel ou reverser une soule (environ 230 €).

Jean Fourdrignier: propose un tour de table Agnès : OK pour le village et les hameaux

Jean Patrice: c'est l'occasion de faire quelque chose de gai: OK ; Sandrine : OK ; Vanessa : double OK

Jean-Charles: OK (mais pour l'achat) ; Alain: OK ; Isabelle: OK ; Monique: OK ; Delphine : OK ; Jean Noël: OK ; Marie: OK ; Pierre: OK

Tout le monde est d'accord.

- Distribution du bulletin communal : l'édition est pour ainsi dire terminée. La distribution est fixée à samedi ou dimanche.

- Mutuelle du personnel (Marie) : en 1994, la commune a pris une délibération permettant la prise en charge à hauteur de 15 % du montant des cotisations de mutuelle. La seule mutuelle concernée était la Mutuelle Générale des Collectivités Locales devenue aujourd'hui M.N.T. A compter du 1^{er} janvier 2025, toutes les communes devront participer à la prise en charge du risque « prévoyance » et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque « santé ». Il serait utile de réfléchir à cette question, en sachant qu'il serait peut-être nécessaire de contacter tous les agents afin de leur proposer peut-être cet avantage tout en sachant que certains d'entre eux bénéficient d'un contrat groupe avec leur conjoint. La question sera de nouveau à l'ordre du jour lors du prochain C.M.

- Repas des Anciens : 125 personnes à contacter+ un certain nombre de conjoints
15 conseillers municipaux avec les conjoints
La grande salle ne contient que 160 personnes

Que faisons-nous pour l'année 2021 ?

Jean : précise que l'association « La Flamengrie Ensemble » va peut-être faire le repas de la Saint Eloi, et ceux sont les mêmes personnes qui sont concernées. Donc il serait peut-être utile de reporter le repas des anciens à début 2022. Tout le monde est d'accord.

- Vanessa : pourrait-on envisager de nettoyer les chemins de promenade? des habitants de la commune, utilisateurs de ces chemins seraient prêts à mettre la main à la pâte.

Pierre: pour l'instant, les chemins n'ont pas été nettoyés car les ouvriers communaux ont fait en priorité les bas-côtés des routes. Les chemins vont être faits.

Odile : il y a beaucoup de demandes et même pour les motos et les quads.

Pierre: les chemins sont abîmés par les engins à moteur. Quand ils sont accessibles, il faut les laisser propres pour les marcheurs.

Agnès : il faudrait pouvoir interdire le défilé des gros 4 X 4 qui détruisent tout.

Odile : peut-on trouver un compromis entre tout le monde

Pierre : voir pour mettre les chemins de randonnée en voie pédestre

Jean : il faudrait faire un inventaire complet des passages et faire un distinguo entre eux

Jean Patrice: a fléché le chemin du Poilu, mais il n'est plus accessible derrière la Pierre d'Haudroy, il a été défoncé par les quads, tracteurs, 4 x 4...

Jean Charles: c'est peut-être un peu tard pour faire un nettoyage

Pierre : un passage a été fait en début d'année

Jean Noël : y-a-t-il des plans des chemins

Pierre : on pourrait faire une commission de randonnées

La question reste en suspens.

La séance est levée à 20 h 45

La Secrétaire,

M.Determe

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2021 à 14H30

Etaient présents : Alain THIEFAINE, Sandrine HEUCLIN, Odile CAPLAIN, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Stéphane CUISSET, Marie DETERME

Absents excusés : Monique LEQUY, Isabelle LEJEUNE, Jean-Charles COUPEZ, Agnès ROUSSEaux, Vanessa DELCOUR, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX

Absents non excusés : Jean-Patrice LEJEUNE

Des pouvoirs ont été donnés : Agnès Rousseaux à Pierre Allonsius ; Delphine Savareux à Alain Thiéfaine ; Monique Lequy et Vanessa Delcour à Jean Fourdrignier ; Isabelle Lejeune à Sandrine Heuclin ; Jean-Noël Bertrand à Marie Determe ; Jean-Charles Coupez à Stéphane Cuisset.

Une secrétaire de séance est nommée : Marie Determe

Délibération sur le caractère urgent de la réunion du conseil municipal :

Le maire, Jean Fourdrignier, rappelle que l'article L.2121.12 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, le délai de convocation du conseil municipal est de 3 jours francs au moins avant la date de la réunion. Le délai peut être abrégé par celui-ci sans pouvoir être inférieur à UN jour franc. Il explique que c'est à la suite de la décision prise le 20 septembre dernier de l'installation des guirlandes de Noël dans la commune, il faut absolument mettre des prises sur les candélabres et elles doivent être posées par l'USEDA. Après contact avec cette entreprise, il est obligatoire de faire une délibération pour travailler avec eux d'où l'urgence de la convocation du C.M.

L'ensemble des membres présents valide l'urgence de la réunion. Adopté à l'unanimité.

Délibération sur la pose de prises «guirlandes» sur mats :

Pour faire suite à la délibération précédente, il est nécessaire de délibérer sur la pose des prises. Compte-tenu des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux. Le coût total des travaux s'élève à 8 972.64 HT et la contribution de la commune sera de 5 383.59 HT déduction faite de la subvention USED A. Il est donc proposé aux membres du conseil d'accepter la pose de ces prises et de régler la facture à l'USED A moins la subvention.

L'ensemble des membres présents adopte cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses :

- Odile Caplain: précise qu'il manque un certain nombre de points lumineux dans la commune et qu'il serait peut-être utile de faire le tour de la commune pour répertorier tous les endroits qui sont dans le noir complet.

Alain Thiéfaine: le point lumineux qui se trouvait au « routier » a été démonté il y a quelques années, et il fait vraiment très sombre à cet endroit.

Pierre Allonsius: problème à l'ordre du jour mais pour 2022. Il faudra effectivement faire un tour complet de la commune mais la nuit pour réellement se rendre compte. Il y a également le souci des plaques de rues; certaines sont devenues illisibles ainsi que les plaques de numéros de maisons. En ce qui concerne les numéros de maisons, il faut vérifier qui doit les changer: commune ou particulier? Marie Determe est chargée de voir le problème.

- La réfection de la borne du Nord est en cours, mais il faut faire attention pour le gravillonnage car il ne faut pas que le sol soit trop froid... et nous arrivons en période d'automne/hiver.

- Marie Determe: présente le colis de fin d'année qui a été déposé par Mr Baudrillard. L'ensemble des conseillers présents gardent la première option: colis commandés chez « les ducs de Gascogne » et une ½ bouteille de champagne.

- Stéphane Cuisset: la chorale Septentrion va reprendre les répétitions et se prépare pour la messe de Sainte Cécile. Nous serons prévenus. En ce qui concerne la danse, les responsables ne nous ont toujours pas prévenus de la reprise. Il n'y a plus de question et la séance est levée à 15 H. La secrétaire de séance M. DETERME

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 novembre 2021 à 18h30

Etaient présents : Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX, Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Odile CAPLAIN, Sandrine HEUCLIN, Agnès ROUSSEAU, Jean-Patrice LEJEUNE, Jean-Charles COUPEZ Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Marie DETERME

Absentes excusées : Isabelle LEJEUNE, Vanessa DELCOUR

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT, secrétaire de mairie

Isabelle Lejeune a donné pouvoir à Pierre Allonsius
Une secrétaire de séance est désignée: Marie DETERME

Délibération concernant l'adoption des P.V. des réunions du conseil municipal des 20 septembre et 30 septembre 2021 :

Il n'y a aucune observation. Les 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Délibération concernant l'adhésion au service de médecine du travail du centre de gestion :

La mission de « médecine préventive » est assurée par le centre de gestion de Chauny. Il convient donc de faire une convention afin d'adhérer à ce service. Cette convention existe depuis plusieurs années, mais il est nécessaire d'en faire une nouvelle tous les ans.

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant l'adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels :

Ce document est obligatoire. Il a été fait par Marie Determe. Afin de le réaliser elle s'est appuyée sur des documents émanant du centre de gestion et a essayé de prendre en compte les différents services de notre commune avec les risques encourus par le personnel en place et en proposant au mieux des mesures correctives. Ce document sera rectifié quand les corrections auront été réalisées. Il a été soumis aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du centre de gestion de Chauny qui ont émis un avis favorable à l'unanimité des représentants de l'administration et des représentants du personnel. Il est demandé de suivre les mesures proposées pour améliorer les conditions de travail.

Marie Determe : va préciser pour le personnel technique « personnel saisonnier » en +. En ce qui concerne le niveau des risques, il a été indiqué pour le personnel technique qui semble le plus exposé. Pour le personnel administratif, les risques sont moindres et plus difficile à évaluer.

Le document unique est adopté à l'unanimité.

Délibération sur l'autorisation de signature de la convention d'appel à projet numérique :

Il s'agit d'une simple formalité afin de pouvoir percevoir la subvention concernant l'appel à projets pour l'achat d'un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le conseil municipal doit de ce fait autoriser le maire Jean Fourdrignier à signer cette convention avec la Région.

La commune a acheté l'équipement numérique (15 tablettes avec armoire) et l'installation a été faite pour la rentrée de septembre 2021. A ce jour, tout le personnel enseignant semble très content de ce nouveau matériel. 13 tablettes sont en service pour les classes primaires. Madame Barbier a instauré un planning et tout se passe très bien. Deux tablettes sont en fonction dans les classes maternelles.

Il n'y a pas de remarque et l'autorisation de signature est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant les dépenses du compte « fêtes et cérémonies » :

Il est désormais demandé aux communes de justifier leurs dépenses faites pour les fêtes et cérémonies afin de limiter certains abus.

Il est donc proposé aux membres du conseil, de prendre une délibération qui va lister l'ensemble des dépenses à affecter à ce compte:

- Prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations
- Repas et colis des aînés
- Repas républicain Fête communale
- Départs en retraite
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, présents offerts à l'occasion de certains événements
- Cadeaux de Noël pour les enfants des écoles, cadeaux de fin d'année pour le personnel
- Pose et dépose des illuminations de Noël
- Animation musicale
- Frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la décision modificative n° 2 :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder à des ajustements comptables qui respectent l'équilibre budgétaire (voir annexe 1)

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses et informations :

- Aides financières pour les personnes nécessiteuses :

Comme l'an passé, il est proposé d'octroyer la somme de 100 € pour une personne seule et 150 € pour un couple. Pour l'instant 3 personnes seules et 1 couple ont été répertoriés. Si les membres du conseil ont connaissance de personnes dans le besoin, il serait utile de les contacter et de leur demander leur avis d'imposition. La délibération sera mise au vote lors d'un prochain conseil.

- Livret d'accueil :

Il a été réalisé par la commission de la communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour, Jean Fourdrignier, Jean-Charles Coupez, Stéphane Cuisset). L'ensemble des membres du conseil le trouve très bien. Après discussion, il est demandé de vouloir bien rajouter le nom de l'Assistance sociale, les permanences de la Conseillère Départementale et du Médiateur. Tout le monde est O.K.

- Vœux du maire 2022 :

Ils sont prévus le 14 janvier 2022. La date sera confirmée et nous espérons qu'il n'y aura pas de confinement ou autre à cette période.

- Distribution des colis de fin d'année

Ils ont été livrés. Un colis est présenté aux membres du Conseil. Apparemment, tout le monde semble satisfait. Sera ajouté à chaque colis une ½ bouteille de champagne. Ils seront distribués le 17 décembre 2021. :

- Distribution des magazines :

Le livret d'accueil sera distribué à tous les habitants avec le magazine de la commune le 8 janvier 2022. Les autres livrets seront donnés aux nouveaux habitants au fur et à mesure de leur arrivée dans la commune.

- Rallye automobile :

Un rallye automobile aura lieu dans la commune les 5 et 6 mars 2022. Les épreuves qui auront lieu à la Flamengrie seront des épreuves de vitesse. Certaines rues de la commune seront interdites à la circulation. Tous les riverains seront contactés par les organisateurs de la compétition. D'autre part, le comité d'organisation a sollicité une

subvention de la commune. Il est un peu tard pour 2021 sauf à voir en fin d'année à l'élaboration du compte administratif (préparation), sinon en 2022. Un tour de table est fait et tous les membres présents sont d'accord. Cette demande sera donc revue lors du prochain conseil.

- Voyages scolaires :

Le maire a été sollicité le 19 novembre par 2 enseignants pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage à Paris.

Ce jour, une autre enseignante est venue présenter au maire son projet de séjour à Merlieux pour 20 enfants de la commune. Nous n'avons pas les demandes des autres enseignantes.

Pierre Allonsius : fait remarquer que l'école coûte chère à la commune et que tout ce que demande le corps enseignant est accepté.

Agnès Rousseaux: il s'agit de 2 très beaux projets scolaires.

Proposition du maire : Il faut préciser que la somme ne serait pas versée à l'école, mais au fur et à mesure des voyages et sur présentation des justificatifs.

Agnès Rousseaux: reconnaît que la commune a toujours bien aidé l'école, mais il faudrait voir avec les enseignants si des activités lucratives peuvent être organisées afin de baisser les prix.

Jean Charles Coupeze: ce qui permettrait de faire baisser la participation de la mairie et des parents. La subvention exceptionnelle de la commune pourrait être versée au prorata du montant récolté par les enseignants.

Stéphane Cuisset: l'APE est également très sollicité par l'école. Les bénévoles font actuellement une action « sapins de Noël » et « Jacinthes ».

Jean Fourdrignier: une enveloppe globale peut-être proposée à Madame Barbier, directrice, à charge pour elle de voir avec l'ensemble des enseignants, sachant que le montant ne sera pas augmenté, sera donné sur justificatif de dépenses et qu'elle sera pour tous les enfants de l'école domiciliés à la Flamengrie.

Tout le monde est d'accord. Le maire va présenter à Madame Barbier le projet et si tous les enseignants sont d'accord, la somme sera inscrite au BP 2022.

- Loi du 6 août 2019 :

Marie Determe: (en information) cette loi rappelle la durée exacte du temps de travail pour les agents territoriaux : Ceux-ci doivent travailler, après déduction des repos hebdomadaires, des congés et jours fériés, 1600 heures. A ce nombre d'heures s'ajoute les heures de la journée de solidarité, soit 7 heures. Donc au total 1 607 heures. A partir du 1er janvier 2022, la journée exceptionnelle dite « du maire » est donc supprimée. Le personnel sera prévenu individuellement.

- Spectacle de fin d'année :

Stéphane Cuisset : l'APE prévoit d'organiser un spectacle de fin d'année pour les enfants des écoles le 13 décembre 2021. Il n'y aura que les Enfants et le corps enseignant.

Agnès Rousseaux: attention au brassage car nous sommes repassés en niveau 2 « covid ». Stéphane va voir avec les responsables de l'APE.

- Marché de Noël :

L'école va faire son marché de Noël le 17 décembre dans la salle des fêtes. C'est l'APE qui tiendra le stand buvette et croque-monsieur. L'association cherche une personne pour faire le père Noël le 13 décembre.

- Achat de matériel sono :

Présenté par Jean et Stéphane. A ce jour, le matériel existant a disparu... il serait donc utile d'acheter un nouveau matériel pour l'utilisation soit, dans la salle des fêtes, soit dans le stade, soit au monument aux morts selon les besoins Ce serait du matériel professionnel pour un montant de 1 200€ HT. Il pourrait être utilisé en intérieur comme en extérieur. D'autre part il serait nécessaire de racheter un écran pour la vidéo. L'écran coûte environ 62 €. Toile lavable, transportable. Tout le monde est d'accord.

- Chemin de randonnées :

Présenté par Pierre Allonsius, il remet à chaque conseiller un plan avec tous les chemins de la commune marqués en rouge.

Jean-Patrice Lejeune: il manque un chemin« le Mouligneau »

Effectivement; la rectification va être faite.

- Retour sur les terrains Fourdrignier :

Pierre Allonsius: a reçu un courrier du responsable de l'indivision Fourdrignier. Celui-ci fait valoir la procédure de délaissement, à savoir : quand la commune a émis des réserves, la commune a un an pour se positionner et deux ans pour acheter. Si dans le délai d'un an et sans réponse de la commune, le propriétaire a le droit de vendre à qui bon lui semble.

Pierre Allonsius demande donc aux membres du Conseil de réfléchir à savoir si la commune achète ou pas. Si nous achetons, nous devons avoir un projet (nouveau lotissement, nouvelle salle des fêtes...). Il faudra également, avant de se prononcer, prendre en compte le coût du « 40 ». Le terrain au total fait 3 hectares 50. Le montant de la vente n'est pas connu, nous devons contacter le service des domaines. Donc à revoir courant 2022.

- Travaux d'hiver :

Pierre Allonsius présente les travaux d'hiver qui seront effectués par le personnel technique:

Marronniers taillés

Sacristie nettoyée et repeinte

Carreau de l'église à changer

Décoration de fin d'année

Broyage des chemins de randonnées, etc...

- Jean-Patrice Lejeune: nous devons être vigilants en ce qui concerne l'arrachage des haies. 2 agriculteurs de la commune ont été condamnés à payer une amende et à replanter.

- Pierre Allonsius: en information, la police de l'eau tourne sur le secteur de la Flamengrie.

- Stéphane Cuisset: pourrait-on revoir les commissions car il serait utile de créer une commission « Animation » ou de changer l'intitulé de la commission « communication » en y ajoutant animation. Il est grand temps de redynamiser le village avec des actions complémentaires de celle des associations. Il faudrait des bénévoles. Sujet à revoir prochainement.

Fin de la réunion à 21 h 30

La secrétaire,

M. DETERME

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2021 à 11H00

Etaient présents : Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Agnès ROUSSEAUX, Alain THIEFAINE, Marie DETERME, Monique LEQUY, Stéphane CUISSET, Vanessa DELCOUR

Absentes excusées : Odile CAPLAIN, Jean-Charles COUPEZ, Isabelle Lejeune, Sandrine HEUCLIN, Jean- Patrice LEJEUNE, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX

Des pouvoirs ont été donnés : Jean Charles Coupez à Monique Lequy ; Isabelle Lejeune à Pierre Allonsius
Jean-Noël Bertrand à Marie Determe ; Delphine Savareux à Jean Fourdrignier ; Jean-Patrice Lejeune à Agnès Rousseaux.

Le quorum étant atteint, Jean Fourdrignier, ouvre la séance Marie Determe est désignée secrétaire de séance.

Délibération sur la nomenclature budgétaire M. 57 :

Le maire explique qu'après avoir rencontré Monsieur Ancelot, inspecteur des finances, il a été décidé d'un commun accord de passer à la nomenclature budgétaire M 57 à compter du 1er janvier 2022, d'où la nécessité de prendre une délibération.

En effet, cette nomenclature sera obligatoire pour les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2024 mais il est possible d'y adhérer dès 2022. Après discussion avec le responsable du trésor public, il est apparu opportun de changer de comptabilité dès 2022 car nous pourrions nous appuyer sur une plus grande disponibilité des services du trésor pour nous aider en cas de difficultés. Il faut savoir que seules deux communes dépendantes de notre correspondant des services fiscaux d'Hirson ont répondu favorablement pour le 1er janvier 2022. Il est également précisé que Madame Clément, secrétaire de mairie a été consultée pour avis. Elle est tout à fait d'accord.

L'ensemble des membres du conseil est favorable à ce changement. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour le versement d'une subvention pour le rallye des Boucles Capelloises :

Monsieur le Maire rappelle que l'association Autosport Capellois organise dans la commune un rallye les 5 et 6 mars 2022. De ce fait elle a sollicité une subvention de la commune. Lors du précédent conseil, le projet de rallye a été présenté aux membres du conseil et l'idée de verser une subvention de 1000 € avait été approuvée par tous les membres. C'est pourquoi, il est demandé aux membres du CM de valider cette proposition.

A l'unanimité des membres présents, la délibération pour le versement d'une subvention de 1 000 € est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération sur la décision modificative n° 3 :

Lors du mandatement de la facture des illuminations, il a été demandé de mandater au compte 2188, mais il s'agit d'une erreur. Le trésor public a rejeté le mandat et désire que le mandat soit fait au compte 21578, d'où le - au 2188 et le + au 21578. D'autre part, notre prestataire JVS a augmenté sa tarification. Nous en profitons également pour mettre les 1 000 € de subvention pour les boucles Capelloises, somme qui n'était pas prévue en début d'année, mais que nous pouvons honorer. (voir annexe 1).

La délibération concernant la DM3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant le remboursement de frais d'intervention sur dépôt sauvage :

Un particulier pris en flagrant délit de dépôt sauvage sur le territoire de la commune a été condamné à payer les frais d'intervention pour le déblaiement des déchets. Afin de permettre à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes de 56.58 €, le conseil municipal doit lui donner son accord afin de recouvrer ce montant. Tous les membres du conseil municipal adoptent cette délibération.

Questions diverses :

- La distribution des colis de fin d'année aura lieu à partir du 17 décembre 2021. Les listes ont été réactualisées.
- Le maire a été sollicité par des enseignants de l'école de la Capelle pour une subvention pour la participation au voyage de 3 élèves de l'école de la Capelle mais domiciliés à la Flamengrie. Il a l'intention de faire une réponse positive mais comme pour les enfants de l'école de la Flamengrie et demeurant dans la commune, à savoir 50 € par enfant. Tout le monde est d'accord.
- Les cadeaux pour les enfants des écoles sont arrivés. Ils seront en principe distribués le 17 décembre.
- A titre d'information, le maire précise qu'il a refusé l'autorisation de buvette pour le marché de Noël des écoles compte-tenu du contexte sanitaire actuel. Après en avoir fait part à Madame Barbier, directrice, cette dernière a pris la décision d'annuler le marché et approuve tout à fait sa décision.

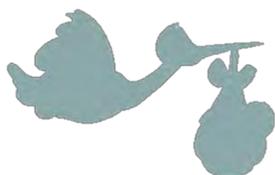
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Fait à la Flamengrie, le 11 décembre 2021

La secrétaire, M.Determe



ETAT CIVIL



NAISSANCES

*Elio BIENVENU né le 07/10/21 à La Cateau-Cambrésis
Tony SIMON né le 11/10/2021 à Fourmies*

La commune félicite les heureux parents !!



DECES

Mme Chantal MICHEL décédée le 9/10/21
Mme Lucette CULOT décédée le 26/10/21
Mme Paulette TRIQUENEAUX décédée le 27/12/21

La commune présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches des défunts.

Les informations d'état civil, ont été autorisées par les personnes elles-mêmes ou leur famille.

INFOS UTILES

S.O.S.

Pompiers	☎ 18
Gendarmerie	☎ 17
S.A.M.U.	☎ 15
URGENCE	☎ 112

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Ramassage hebdomadaire, chaque jeudi après-midi

ENCOMBRANTS

A déposer à la déchetterie de LA CAPELLE



DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE LA THIERACHE DU CENTRE	VERVINS - SAINS-RICHAUMONT - LE NOUVION - LA CAPELLE	
	HORAIRES D'HIVER 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS	HORAIRES D'ETE 1 ^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
LUNDI	13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MARDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MERCREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
SAMEDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
DIMANCHE	FERMETURE	
FERMETURE DES DECHETTERIES LES JOURS FERIES		

- Inscription sur la liste électorale :

- Avis aux électeurs ayant changé de domicile au sein de la commune : il vous faut informer la mairie de votre changement d'adresse (en joignant un justificatif de domicile) afin de mettre à jour la liste électorale.
- Les habitants qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale de la commune peuvent effectuer les démarches d'inscription jusqu'au 4 mars 2022 pour pouvoir voter aux élections présidentielles.

Rappel des documents à fournir :

- Cerfa n°12669
- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile

L'inscription peut se faire, soit en mairie, soit en ligne sur www.service-public.fr

L'inscription est automatique pour les jeunes qui atteignent 18 ans avant les élections et qui ont été recensés dans la commune.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales sur www.service-public.fr

- Demande d'autorisation d'urbanisme :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme de manière dématérialisée sur la boîte mail dédiée : urbanisme-laflamengrie02@orange.fr

Vous pouvez vous aider du service en ligne « AD'AU » sur www.service-public.fr qui vous aidera à la constitution du dossier que vous pourrez télécharger et envoyer ensuite par mail.

Un accusé d'enregistrement et de réception électronique sera envoyé en retour.

Attention : l'envoi des dossiers sur toute autre adresse mail ne sera pas pris en compte.

Le dépôt sous forme papier sera toujours possible. Les conditions générales d'utilisation du service de saisine par voie électronique sont disponibles sur

www.laflamengrie.fr



La commune sera en effervescence le 6 mars prochain avec l'accueil d'une « spéciale » de 6,63 kms baptisée « Les Hauts Bugny ».

Pour la première fois La Flamengrie va accueillir un rallye automobile !

Il est prévu 3 passages le 6 mars ; les routes empruntées par les bolides seront fermées à la circulation entre environ 7H00 et 18H00.

C'est une toute nouvelle épreuve comptant pour la coupe de France des rallyes qui est organisée par l'association Auto Sport Capellois et l'ASA59.

Le parcours étant encore tenu secret, les organisateurs de cet évènement prendront contact avec chaque riverain pour les informer du passage devant chez eux des véhicules et des modalités de sécurité et d'assurance mises en place.

Espérons que la situation sanitaire permette la présence d'un nombreux public !



Dans son engagement de développement durable et de réduction de son empreinte carbone, la commune vous propose de vous envoyer le bulletin municipal par mail, merci de prendre contact avec le secrétariat pour nous laisser vos coordonnées.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées, vos remarques, vos suggestions ... Nous en tiendrons compte et essaierons de vous donner satisfaction.

Responsables d'Associations, transmettez-nous vos activités futures ou le compte-rendu de vos manifestations. Pensez-y dès maintenant. Tout cela paraîtra dans le prochain numéro.

Merci de votre participation.

Les photos du bulletin municipal proviennent de crédit photos : Correspondant presse, et particuliers Images/photos de Pixabay

Prochaine parution : **Mai 2022**

Rédaction, Conception et réalisation du bulletin : La Commission Communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour-Gaudry, Jean Fourdrignier, Jean-Charles Coupez et Stéphane Cuisset)